

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTESCollectivité : 17400 CONDE EN NORMANDIEliste : 7055730431

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 12 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 085,14 €	
Total	1 085,14 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

17400_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250912_776660335131

Exercice	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	T-3423	ADANA KEBAB	97-Droits de voirie	113,14 €	Clôture insuffisance actif sur RI-LJ			
		ADANA KEBAB		113,14 €				
2024	T-3415	CAHU Lucie	83-cantines	40,70 €	Surendettement décision effacement de dette			
2023	T-2822	CAHU Lucie	83-cantines	40,80 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-1256	CAHU Lucie	83-cantines	40,80 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-499	CAHU Lucie	83-cantines	44,20 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-167	CAHU Lucie	83-cantines	44,20 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-1938	CAHU Lucie	83-cantines	44,20 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-838	CAHU Lucie	83-cantines	47,60 €	Surendettement décision effacement de dette			
2023	T-3235	CAHU Lucie	83-cantines	51,00 €	Surendettement décision effacement de dette			
2023	T-2472	CAHU Lucie	83-cantines	54,40 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-2382	CAHU Lucie	83-cantines	57,80 €	Surendettement décision effacement de dette			
2024	T-3000	CAHU Lucie	83-cantines	62,90 €	Surendettement décision effacement de dette			
		CAHU Lucie		528,60 €				
2020	T-681	MARIE Laetitia	83-cantines	443,40 €	Surendettement décision effacement de dette			
		MARIE Laetitia		443,40 €				
			TOTAL	1 085,14 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLESCollectivité : 17400 CONDE EN NORMANDIEliste : 7413791831

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 12 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	706,95 €	
6542	0,00 €	
Total	706,95 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

17400_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250912_77660026231

Exercice	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	T-4230	FERET Amelie	83-cantines	36,00 €	Poursuite sans effet			
		FERET Amelie		36,00 €				
2023	T-1484	FONS Ginette	99-Revenus des immeubles	37,15 €	Décédé et demande renseignement négative			
		FONS Ginette		37,15 €				
2022	T-3667	FOUCHER Nicolas	94-Autres produits de prestations service	134,40 €	Poursuite sans effet			
		FOUCHER Nicolas		134,40 €				
2023	T-3046	HUARD Christian	94-Autres produits de prestations service	20,00 €	Poursuite sans effet			
		HUARD Christian		20,00 €				
2021	T-265	LASSUS Sebastien	300-divers	96,75 €	Poursuite sans effet			
2021	T-264	LASSUS Sebastien	300-divers	169,05 €	Poursuite sans effet			
		LASSUS Sebastien		265,80 €				
2022	T-3759	MARCHE AUX AFFAIRES A	94-Autres produits de prestations service	20,00 €	Poursuite sans effet			
		MARCHE AUX AFFAIRES A		20,00 €				
2024	T-561	QUINET Karine	83-cantines	37,40 €	Décédé et demande renseignement négative			
2024	T-1647	QUINET Karine	83-cantines	37,40 €	Décédé et demande renseignement négative			
2024	T-1318	QUINET Karine	83-cantines	40,80 €	Décédé et demande renseignement négative			
2024	T-230	QUINET Karine	83-cantines	30,40 €	Décédé et demande renseignement négative			
2024	T-901	QUINET Karine	83-cantines	47,60 €	Décédé et demande renseignement négative			
		QUINET Karine		193,60 €				
			TOTAL	706,95 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES MINIMESCollectivité : 17400 CONDE EN NORMANDIEliste : 7066330431

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 12 septembre 2025

Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	56,35 €	
6542	0,00 €	
Total	56,35 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

17400_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250912_776661285831

Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Eléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-2537	CHASLOT Sebastien	87-Crèche garderie	2,10 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2025	T-222	COUSIN Nicolas	83-cantines	0,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-2546	DEVINAS Cindy	87-Crèche garderie	2,10 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2022	T-4510	FERET Amelie	87-Crèche garderie	1,25 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-2400	FLEURY Yohann	83-cantines	6,80 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-982	KLEIN Jean Baptiste	87-Crèche garderie	10,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-3452	LAURENT Cedrik	83-cantines	5,70 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-3042	LAURENT Cedrik	83-cantines	2,10 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		LAURENT Cedrik		30,05 €				
2024	T-2571	LETELLIER Adeline	87-Crèche garderie	2,10 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-2580	PICHON Sophie	87-Crèche garderie	4,20 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2023	T-3058	TRINEZ Cedric	94-Autres produits de prestations service	20,00 €	RAR inférieur seuil poursuite			
			TOTAL	56,35 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTESCollectivité : 17402 – ASST CONDE EN NORMANDIEN° de la liste : 7359410431

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 24 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0 €	
6542	21,51 €	
Total	21,51 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

17402_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250924_779143435231

Exercice	Référence	Débiteur	Objet: pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-276	ERGUN ADANA KEBAB	102-DIVERS PES	21,51 €	Clôture insuffisance actif sur RI-UJ			
			TOTAL	21,51 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél :02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLESCollectivité : 17402 – ASST CONDE EN NORMANDIEliste : 7413201631

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 24 septembre 2025

Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	65,93 €	
6542	0,00 €	
Total	65,93 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

17402_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250924_779144104631

Exercice	Référence	Débiteur	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-224	LAMAROIS Thierry	EA2-Redevance d'assainissement	19,25 €	Poursuite sans effet			
2023	T-24	LAMAROIS Thierry	EA2-Redevance d'assainissement	21,78 €	Poursuite sans effet			
2024	T-341	LAMAROIS Thierry	EA2-Redevance d'assainissement	24,90 €	Poursuite sans effet			
			TOTAL	65,93 €				

SGC DE VIRE

1 PLACE CASTEL

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02-31-66-42-20

Courriel : sgc.vire@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES MINIMESCollectivité : 17402 – ASST CONDE EN VIREliste : 7066330631

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VIRE NORMANDIE, le 24 septembre 2025
Le Comptable

Géraldine ROBERT

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	200,76 €	
6542	0,00 €	
Total	200,76 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

17402_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250924_779140123131

Exercice	Référence	Débiteur	Objet pièce	Reste du	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-114	BEAUDEMONT Vanessa	EA2-Redevance d'assainissement	15,98 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		BEAUDEMONT Vanessa		15,98 €				
2024	T-298	BENIER Danny	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		BENIER Danny		15,85 €				
2024	R-206-2	BUSNEL Jacques	EA4-MODERNISATION COLLECTE	0,56 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	R-206-2	BUSNEL Jacques	EA2-Redevance d'assainissement	6,83 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		BUSNEL Jacques		7,39 €				
2024	T-129	CHEMINEAU Malhaury	EA2-Redevance d'assainissement	15,71 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		CHEMINEAU Malhaury		15,71 €				
2024	R-212-94	HERGAULT Marie Christ	EA2-Redevance d'assainissement	0,04 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		HERGAULT Marie Christ		0,04 €				
2024	T-225	LANGÉ Dominique	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		LANGÉ Dominique		15,85 €				
2024	R-204-126	LUNETTE Darren	EA4-MODERNISATION COLLECTE	0,37 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	R-204-126	LUNETTE Darren	EA2-Redevance d'assainissement	4,55 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		LUNETTE Darren		4,92 €				
2023	T-48	OLIVIER Karine	EA2-Redevance d'assainissement	20,79 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		OLIVIER Karine		20,79 €				
2024	R-204-147	PARENT Fabrice	EA4-MODERNISATION COLLECTE	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		PARENT Fabrice		0,20 €				
2024	T-360	POLICE Nathalie	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		POLICE Nathalie		15,85 €				
2024	R-204-160	RATIER Sebastien	EA4-MODERNISATION COLLECTE	0,56 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	R-204-160	RATIER Sebastien	EA2-Redevance d'assainissement	6,83 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		RATIER Sebastien		7,39 €				
2024	R-204-174	SANDY Trevor	EA4-MODERNISATION COLLECTE	0,37 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	R-204-174	SANDY Trevor	EA2-Redevance d'assainissement	4,56 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		SANDY Trevor		4,93 €				
2024	T-262	SAUVAGE Jean Hugues	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		SAUVAGE Jean Hugues		15,85 €				
2024	T-379	SITAYEB Pascal	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		SITAYEB Pascal		15,85 €				

17402_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_014043_20250924_779140123131

2024	T-383	TENDRON Michele	EA2-Redevance d'assainissement	12,46 €	RAR inférieur seuil poursuite			
2024	T-269	TENDRON Michele	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		TENDRON Michele		28,31 €				
2024	T-388	VIDAL ENGEURRAN Julie	EA2-Redevance d'assainissement	15,85 €	RAR inférieur seuil poursuite			
		VIDAL ENGEURRAN Julie		15,85 €				
			TOTAL	200,76 €				